

EDELVEIS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Siège Social : 10, rue de la Beunotte 88460 – DOCELLES

Immatriculation Tourisme Atout France : IM088110011

Garantie financière UNAT France

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre adhérent statutaire à EDELVEIS ou, à minima, au moment de l'inscription à un voyage.
- Chaque participant à un voyage doit s'assurer qu'il est apte à faire l'activité pour laquelle il s'est inscrit, en toute connaissance de cause.
-

CONDITIONS DE RÉALISATION

L'inscription à un voyage organisé par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Nombre minimum de participants qui s'il n'est pas atteint entraîne l'annulation du voyage et son remboursement. Si le nombre d'inscrits est supérieur, une liste d'attente sera mise en place.
- En cas de situation exceptionnelle, EDELVEIS se réserve le droit d'annuler le voyage.
- Si des prestations, pendant le voyage, ne peuvent se réaliser, l'organisateur s'engage à trouver une solution de remplacement ou, à défaut, un remboursement ultérieur.
-

LES PRIX

Les prix proposés par l'Association sont calculés au plus juste. Cependant, ils peuvent subir des modifications avant ou en cours de voyage, entre la proposition et la réalisation (taux de change, taxes, coût du carburant...).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Au moment de l'inscription :

- Versement d'un acompte de 30 % du montant du séjour plus le règlement des options choisies.
- 4 mois avant le départ versement du 2^{ème} acompte de 30 %.
- Le solde à la réception de la facture envoyée avant la réunion préparatoire du voyage.

Les règlements peuvent se faire, de préférence par virement, ou par chèque.

CONDITION ET OPTION D'ANNULATION

Pour chacun de ses voyages, l'association EDELVEIS offre à ses adhérents la possibilité de souscrire une « option spéciale » Annulation et interruption de séjour.

D'un montant de 3% du prix du voyage concerné, l'Option spéciale Annulation et Interruption de séjour se contracte lors de l'inscription au voyage et s'acquitte en même temps que l'acompte provisionnel. Qu'il y ait annulation ou pas, son montant reste acquis à EDELVEIS.

L'option annulation prend effet au jour de son paiement et s'arrête à la minute du départ.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la date et sans justificatif à fournir, l'adhérent s'engage à prévenir l'organisateur du voyage et le président d'EDELVEIS aussitôt qu'il a connaissance de devoir renoncer au voyage. Un avis par téléphone devra être confirmé par écrit dans les 24 heures, par voie postale ou par internet.

EDELVEIS remboursera alors à l'adhérent les montants déjà versés diminués forfaitairement de 10 % du prix total du voyage souscrit hors assurance. Les assurances ne sont jamais remboursées.

L'adhésion à EDELVEIS ainsi que l'option Annulation et Interruption de séjour ne sont pas remboursables par l'association.

Toute personne ayant souscrit l'option spéciale EDELVEIS bénéficie également de la couverture du risque d'interruption de séjour. Celle-ci prend effet le jour du départ et reste valable pendant toute la durée du voyage.

En cas d'interruption de séjour, le rapatriement est pris en charge.

L'adhérent bénéficiera du remboursement total des prestations prévues au programme et non consommées.

Si l'accompagnant de la personne rapatriée est également pris en charge par l'assurance assistance, les mêmes conditions de remboursement lui seront appliquées, à condition qu'il ait lui-même souscrit l'option annulation et interruption de séjour.

L'organisateur, en concertation avec le président, reste libre de souscrire l'assurance EDELVEIS décrite ci-dessus ou celle du voyageur. Dans ce dernier cas, les conditions d'annulation du Tour-Opérateur seront clairement indiquées dans la fiche d'inscription, permettant ainsi à l'adhérent, qui le souhaite, de souscrire l'option spéciale « Annulation et Interruption de séjour » EDELVEIS en complément.

DÉTAIL DES FORFAITS

Ils accompagnent chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent : (boissons comprises ou pas – frais personnels – chambre individuelle dont le nombre est limité – chambre double - à condition pour les binômes non constitués lors de l'inscription, d'accepter le partage proposé par l'organisateur ...)

ASSURANCE

EDELVEIS a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF n° 2600217K. Les adhérents bénéficient de la responsabilité civile, la protection juridique, l'assurance dommages individuels, accident et maladie grave et l'assistance rapatriement. Les conditions générales d'assurance peuvent être envoyées sur simple demande.